

qui s'est produit, l'opinion publique a eu le temps de saisir un peu de quoi il retourne.

Comme je le disais il y a un instant, l'opposition éprouve souvent un sentiment de frustration parce qu'elle ne semble pas obtenir l'aide à laquelle elle croit avoir droit de la part des gens de l'extérieur. Je suis heureux d'avoir de nombreuses coupures de journaux qui révèlent que dans tout le pays on est généralement d'avis que la mesure est mauvaise. Le pays commence à se rendre compte, semble-t-il, qu'il ne s'agit pas seulement de verbiage, lorsque nous nous opposons aux pouvoirs d'urgence, mais que nous parlons de choses qui peuvent être réelles et importantes.

Je vais citer d'abord un extrait d'un premier éditorial du *Herald* de Calgary, numéro du 10 février, intitulé: "Le premier ministre tient des propos étranges". L'auteur déclare:

La semaine dernière, la Chambre des communes a débattu une motion du Gouvernement visant à proroger pour un an la loi sur les pouvoirs d'urgence. En fait, ce projet de loi accorde au cabinet des pouvoirs dictatoriaux; il l'autorise à...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas qu'il soit conforme à la coutume de citer des opinions de gens qui ne font pas partie de la Chambre sur ce qui se passe ici. Cela n'a jamais été permis. Il est vrai que j'ai autorisé la citation d'un certain nombre d'opinions portant sur les faits, exprimées dans des éditoriaux mais je ne puis permettre qu'un débat s'engage entre un député et quelqu'un qui ne fait pas partie de la Chambre. Le Règlement est clair sur ce point, je crois. Voici ce que dit le commentaire n° 265 de la 3^e édition de Beauchesne:

Il est contraire au Règlement de lire des articles de journaux, des lettres ou communications émanant de personnes étrangères à la Chambre et citant, commentant ou niant des déclarations faites par un député ou critiquant les délibérations de la Chambre.

Qu'on se reporte aussi au commentaire n° 266.

Un député est censé exprimer ses propres opinions. Il comprend, j'en suis sûr, dans quelle situation se trouverait la Chambre s'il était permis qu'un débat s'engageât entre un député et quelqu'un qui ne fait pas partie de la Chambre.

M. Macdonnell (Greenwood): Je suis étonné, monsieur l'Orateur, car il me semble que les honorables députés ont donné lecture de bon nombre de citations au cours des débats. Je me rappelle fort bien avoir moi-même, à l'occasion de mon discours sur l'exposé budgétaire, cité douze ou quinze commentaires se rapportant au budget et portant sur la sagesse ou le manque de sagesse des dispositions budgétaires.

Je comprends difficilement pourquoi des commentaires concernant la sagesse du Gou-

vernement à présenter une mesure relative aux pouvoirs d'urgence soient différents de commentaires concernant sa sagesse à l'égard de l'exposé budgétaire. Je me rappelle fort bien avoir cité librement plusieurs extraits d'articles de journaux au cours de mon discours en réponse à l'exposé du ministre des Finances (M. Abbott).

M. Fleming: Qu'il me soit permis de dire un mot au sujet d'une question de Règlement. La différence essentielle est certainement celle-ci: un éditorial qui a trait à une mesure dont la Chambre est saisie peut certainement être lu. Un député a parfaitement le droit de donner lecture d'un éditorial, en un tel cas. Il peut être inacceptable de donner lecture d'un éditorial qui porte sur un débat ou sur la façon dont un débat se déroule. Sauf erreur, lorsque la presse publie des éditoriaux au sujet de mesures dont nous sommes saisis, il est parfaitement permis à un député d'en donner lecture. Si j'ai bien compris, l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) se proposait bien de donner lecture d'opinions au sujet de la mesure et non au sujet du débat même.

M. l'Orateur: J'ai entendu les observations formulées au tout début par le député et je crois qu'il s'agissait d'observations relatives à un discours prononcé par le premier ministre (M. St-Laurent).

M. Macdonnell (Greenwood): Non, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'observations relatives au discours du premier ministre, un discours très bref. Il s'agit d'observations portant sur la déclaration du premier ministre selon laquelle il ne voulait pas entendre le débat. Voilà de quoi il s'agit ici.

M. l'Orateur: Je ne crois pas que je puisse permettre la lecture d'une telle citation. Il s'agit là d'un genre d'observations formulées hors de la Chambre qu'il n'est pas permis, je crois, de mentionner à la Chambre même.

M. Macdonnell (Greenwood): Je me conforme à votre décision, bien entendu, monsieur l'Orateur. Je passe donc à un article de M. Elmore Philpott publié dans le *Sun* de Vancouver. Vous en permettez la lecture car il s'agit certainement ici d'opinions relatives à la mesure elle-même et non d'observations portant sur le débat. Le passage est extrait du numéro du 15 février du *Sun* de Vancouver:

Il est sans doute vrai qu'on n'abusera pas outre mesure des pouvoirs d'urgence, si le Parlement les accorde pour une autre année. Mais il ne faut pas oublier que ni le premier ministre actuel ni son gouvernement ne durera éternellement.